

FAQ – Étapes à suivre en cas de sinistre

1. **Remplir la déclaration d'accident**
Disponible dans l'onglet "**Mes documents**" de la plateforme ou dans la FAQ de ta fédération.
2. **Scanner ou photographier la déclaration**
Le document doit être **lisible** (photo nette ou scan propre).
3. **Envoyer la déclaration par e-mail**
Adresse : arena@arena-nv.be
Mets info@beautifulsports.be en copie.
Délai : dans les **8 jours** suivant l'accident.
4. **Accusé de réception**
Tu recevras un e-mail confirmant la bonne réception de ta déclaration.
5. **Ouverture du dossier par l'assurance**
Un dossier sera créé à ton nom (avec une référence).
Lorsque tu reçois des **factures, paie-les d'abord** : l'assurance te remboursera ensuite.

L'assurance te contactera pour rassembler les documents suivants :

- Factures **détaillées**
- Tickets de **pharmacie**
- **Quittances de la mutuelle** indiquant son intervention
- **Rapports médicaux**
- **Attestation de guérison** et/ou de reprise du sport

En cas de dossier incomplet

L'assurance te contactera par e-mail pour réclamer les documents manquants. Une fois le dossier complet, elle procédera au traitement et t'enverra :

- Un **décompte détaillé**
- Une **confirmation de paiement** (envoyée uniquement à la victime ou à ses parents)

Bon à savoir : L'assureur de Beautiful Sports prend en charge **une partie des frais non remboursés par ta mutuelle**, selon les tarifs officiels de l'INAMI. Tu peux toujours consulter les conditions générales et particulières, disponible sur demande.

Attention : Si tu consultes un médecin aux **honoraires élevés** (hors nomenclature INAMI), le **remboursement combiné mutuelle + assurance pourrait ne pas couvrir l'entièreté des frais**. Un reste à ta charge est donc possible. Cette information est partagée pour t'aider à mieux **anticiper les coûts** liés à ta prise en charge médicale.